

## Salles-la-Source

### Cascade : une délégation d'Aulus-les-Bains en visite



Lorsque les élus municipaux de la petite commune d'Aulus-les-Bains, dans les Pyrénées ariégeoises, sont tombés sur le site internet de « Ranimons la cascade ! » : ils ont cru y lire le feuilleton auquel ils sont eux-mêmes confrontés avec la micro-centrale hydroélectrique de leur village.

Ils ont voulu en avoir le cœur net en envoyant une délégation, à Salles-la-Source. Ainsi une rencontre vient-elle d'avoir lieu entre Martine Papaix, adjointe au maire d'Aulus-les-Bains, Gilles Dargegen, conseiller juridique bénévole de l'Association pour le Développement Durable et Harmonieux d'Aulus, et Jean-Louis Alibert, maire de Salles-la-Source, Olivia Maillebauu, première adjointe, et Louis Droc, adjoint en charge du dossier de la cascade, ainsi qu'une délégation de « Ranimons la cascade ! » conduite par Bernard Gauvain. L'échange, aux dires des participants, a rapidement conduit à établir des rapprochements entre les deux affaires, même si, au

À gauche, Gilbert Dargegen et Martine Papaix, d'Aulus-les-Bains, aux côtés des élus locaux.

départ, elles sont très différentes. À Aulus, un ancien maire a cédé le terrain à un privé.

À la suite d'une longue procédure judiciaire, l'inexistence de l'autorisation de vente a été confirmée par le Conseil d'État, et la Cour de cassation a définitivement confirmé la nullité de l'acte notarié de cession prononcée par le Juge civil. Et dix-sept ans plus tard, la procédure contentieuse visant la restitution du droit d'eau au profit de la commune est toujours en cours...

De quoi rappeler le dossier de Salles-la-Source où, malgré un rapport interministériel accablant suivi d'arrêtés préfectoraux d'interdiction, le gérant de la micro-centrale continue à turbiner.

Les représentants d'Aulus ont insisté sur la nécessaire complémentarité entre l'action des élus et celle d'une association citoyenne.